



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 55670

Texte de la question

Mme Nicole Feidt appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la suppression à compter du 1er janvier 2001 de l'émission de variétés animée par Pascal Sevran « La chance aux chansons » et diffusée sur France 2. Elle lui rappelle qu'il s'agit d'une des rares émissions qui favorisent la diffusion de la chanson française et le divertissement non anglo-saxon. Elle lui indique que pour l'année écoulée, cette émission a fait appel à plus de 900 chanteurs, 600 musiciens, 100 formations musicales de tous genres, 1 000 danseurs et 2 000 artistes de complément, avec une moyenne de 2,2 millions de téléspectateurs par jour ; par ailleurs, cette émission a employé durant 100 jours, à la SFP, 40 techniciens et 25 salariés permanents toute l'année. Au-delà des difficultés créées aux différents artistes et personnels travaillant pour cette émission, la disparition de celle-ci va à l'évidence créer un vide considérable pour de nombreux téléspectateurs souvent astreints à demeurer chez eux. Elle lui demande ce qui peut justifier une telle décision et si celle-ci est vraiment irrévocable.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention de la ministre de la culture et de la communication sur la suppression de l'émission La chance aux chansons qui était diffusée sur France 2. En premier lieu, il y a lieu de rappeler qu'en vertu de la loi du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication les chaînes publiques sont seules responsables de leur programmation, dans le cadre des missions qui leur sont imparties par le législateur et déclinées par leur cahier des missions et charges, sous le contrôle du conseil supérieur de l'audiovisuel. En ce qui concerne plus précisément l'émission La chance aux chansons, l'interruption de sa diffusion s'inscrit dans le cadre d'une réflexion conduite par France 2 sur l'évolution de sa grille de programmes. Depuis dix-sept ans, La chance aux chansons contribuait en effet à la mise en valeur de la chanson française. Il est cependant apparu possible et souhaitable que cette mission s'incarne désormais dans des émissions d'un genre renouvelé. A ce titre, la direction des programmes qui poursuit sa concertation avec le présentateur de l'émission évoquée sera en mesure de proposer pour l'été prochain la diffusion d'une série de huit nouvelles émissions en deuxième partie de soirée, dont le tournage est en cours avec Pascal Sevran. En outre, pour la rentrée 2001, France 2, pour qui la mise en valeur de la chanson française représente une obligation de son cahier des missions et des charges, proposera aux téléspectateurs des émissions de variétés qui, sous la forme de rendez-vous hebdomadaires, laisseront une large part à la création française et à l'expression artistique de jeunes auteurs et compositeurs ou d'artistes confirmés.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Feidt](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55670

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7241

Réponse publiée le : 12 mars 2001, page 1527